
PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) CAMPAGNE 2020

La nouvelle gouvernance du sport voulue par l'État se met progressivement en place. Une Agence Nationale du Sport (ANS) est maintenant créée, en charge de la haute performance et du développement des pratiques sportives. Cette structure se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et a donc en charge la gestion des crédits, désormais « ex CNDS ».

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID...) leurs objectifs de développement dans le cadre de Projets Sportifs Fédéraux (PSF). En contrepartie chaque Fédération aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits jusque-là gérée par le CNDS. Ainsi l'ensemble des fédérations dont la FFAAA ont notamment pour mission, dès ce début d'année, de mettre en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif Fédéral (PSF). Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tous et toutes, et ce, pour l'ensemble des territoires, métropolitain et DOM-ROM. **Les crédits de la Corse, la Polynésie Française et de la Nouvelle Calédonie ne seront pas gérés par la Fédération mais directement par les instances ministérielles afin de prendre pleinement en compte les spécificités territoriales qui les concernent.**

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE

Axe 2 : L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS

Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE

Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES

Pour 2020, la part territoriale de l'ex-CNDS déléguée par l'Etat via l'ANS à la FFAAA pour le PSF, s'élève à 51 621 € hors une enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continuera, pour l'heure, à être gérée par les services déconcentrés de l'Etat. À ce titre, les territoires et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré (DDCS) pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

L'enveloppe du PSF de 51 621 €, doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées page 7, d'accompagner :

- Les projets d'actions des territoires visant à accompagner les clubs, dans leur développement, leur structuration et leur modernisation ;
- Les projets de clubs, de comité interdépartementaux, ligues exemplaires par leur capacité à s'inscrire dans une démarche d'innovation en termes d'accès et d'accueil de nouveaux publics notamment éloignés de la pratique, de diversification de pratiques et de services, de montée en compétences de ses cadres dirigeants et techniciens, de partenariats ou de développement économique ;
- La création d'outils mutualisés favorisant le développement de nos disciplines.

LE PROJET SPORTIF FEDERAL

2020-2024

Ce projet se décline en grandes orientations qui engagent la totalité des acteurs fédéraux de la FFAAA à savoir la Fédération, les Ligues, les Comités Interdépartementaux comme les clubs affiliés.

La première partie de cette présentation reste généraliste mais la seconde partie de ce document vient préciser les indicateurs de suivis que la fédération mettra en place pour mesurer et évaluer le déploiement de ce Projet Sportif Fédéral.

Ces indicateurs de suivis permettent donc de lister des projets et développements que la fédération souhaite pouvoir compter à moyen et plus long terme et par conséquent des actions que les clubs et structures fédérales doivent se saisir pour construire leur propre projet.

Les 4 grandes orientations sont les suivantes :

Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE

Axe 2 : L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS

Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE

Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES

Axe 1 - Une fédération qui rassemble

1. Déployer la réorganisation territoriale

Cela se traduira par un accompagnement des clubs et des structures fédérales à mieux prendre en compte la diversité de nos disciplines, la mixité, le renouvellement et la structuration de nos instances administratives dans une dynamique de démocratie participative et collaborative.

2. Renover les modalités d'intervention

Il s'agira d'accompagner les clubs et les structures fédérales à s'approprier les outils digitaux proposés par les instances fédérales mais aussi les inciter à la conception d'outils spécifique à leur développement.

L'objectif : faciliter la vie quotidienne, le développement économique et la modernité des clubs et des structures fédérales.

3. Consolider le lien entre les instances fédérales et les clubs

Cela se traduira par l'accompagnement des clubs et des structures fédérales de s'approprier le projet de développement fédéral par la mise en place d'équipe/de collègues techniques régionaux, la désignation de référent au regard des projets engagés, la conception de projets mutualisés, l'animation de réseau et du territoire dans un objectif à favoriser la diffusion et l'appropriation des projets fédéraux et ainsi mieux répondre aux besoins des licenciés dans leur pratique.

4. Accompagner les acteurs

Cela se traduira par l'accompagnement des clubs dans leur développement socio-sportif, éducatif, économique et structurel par l'incitation à la mise en place d'action innovante, à la mise en place de logique de projet/plan d'action. Les champs d'intervention sont nombreux : Création ou développement : clubs -

sections, l'animation de réseau d'acteurs ou structures, d'outils, d'actions, formations, de services à haute valeur ajoutée aux acteurs/usagers, ou encore inciter à la transformation du modèle économique des clubs existants.

5. Fédérer les acteurs autour de projets communs

Il s'agira d'accompagner les clubs et les structures fédérales à développer leurs partenariats et à mutualiser leurs actions comme en direction des structures ou organismes sociaux liés à la petite enfance, à la jeunesse ou à la famille, aux établissements scolaires, aux entreprises, aux structures ou organismes liés à la santé, au handicap ou aux personnes âgées.

Axe 2 – Une pratique pour toutes et tous

Il s'agira d'accompagner les clubs et les structures fédérales à diversifier l'offre de pratique, favoriser l'accès à de nouveaux pratiquants, rendre la pratique des différentes activités proposés par notre fédération accessible au plus grand nombre et fidéliser les licenciés.

Quatre champs d'intervention privilégiés :

- L'éducatif
- L'universitaire et le professionnel
- La mixité
- La santé

En raison d'un engagement certain de la fédération auprès du public jeune cette saison 2019-2020 notamment par la mise en place de plusieurs actions fédérales tel que le Forum Aïkijunior International 2020 qui aura lieu à Vichy et Pantin. Les acteurs sont invités à s'investir largement auprès du jeune public tant dans la fidélisation que sur l'ouverture aux nouveaux pratiquants enfants, adolescents, jeunes adultes en proposant des actions spécifiques.

Pour cette campagne 2020, les modalités d'attribution des financements seront majoritairement orientées dans ce sens et ainsi faire converger les actions dans une même dynamique. Les autres champs d'intervention pourront eux aussi bénéficier d'attribution de financement mais dans une moindre mesure et viendront à être renforcé les prochaines saisons.

Axe 3 - Une notoriété accrue

Les objectifs concernant la communication sont nombreux et ont pour finaliser de favoriser :

- L'augmentation de la pratique de nos disciplines dans le cadre fédéral ;
- La création de nouveaux clubs et consolider la structure actuelle de ceux déjà existants ;
- L'ouverture des clubs vers l'extérieur dans un souci d'enrichissement de leur projet ;
- La transférabilité des compétences développées par le biais de nos disciplines (habitude de santé, culture sportive et artistiques, motricité, sociabilité, construction de soi et de son rapport aux autres) à tous les secteurs de la vie qu'il s'agisse de vie sportive, vie sociale, vie professionnelle ...
- La visibilité des projets et actions menées ;
- La valorisation des acteurs, de leur projet et actions menées ;
- La légitimité des acteurs, de leur projet et actions menées ;
- La démocratisation de nos disciplines.

1. Rassembler les acteurs

Il s'agira de rassembler les acteurs autour d'une vision partagée et d'affirmer une identité commune collective de notre fédération, des instances qui la composent et des disciplines qu'elle développe.

2. Développer les partenariats à tous les échelons

Il s'agira de concevoir des partenariats avec l'ensemble des acteurs, structures et institutions à tous les échelons locaux, départementaux, interdépartementaux, régionales, nationales et internationales dans avec tous les domaines de la société.

3. Accroître la visibilité de nos disciplines

Il s'agira de mettre en place ou participer à des opérations événementielles et promotionnelle en direction de tous les publics non licenciés pour faire connaître nos disciplines et licenciés pour renforcer leur fidélisation.

Axe 4 - La formation et la valorisation des compétences

1. Repérer de futurs cadres et techniciens

Il s'agira de proposer, construire des actions dans une volonté de repérer, former, accompagner les cadres, techniques, experts, formateurs qui composeront les futures instances fédérales ou qui auront en charge la pérennisation et le développement de nos disciplines et instances fédérales.

Il s'agira de créer une Ecole Supérieure d'Aïkido et ainsi favoriser la mise en place de plan de formation et d'apprentissage spécifique à nos disciplines.

2. Développer les compétences

Il s'agira, par la formation, d'amener les clubs à améliorer leur structuration, à proposer des offres de pratique socio-éducatives et des services adaptés à leur environnement et les attentes des publics, de développer un modèle économique pérenne en :

- Structurant un plan de formation territorial à tous les échelons pour tous les profils de licencié-e-s : les pratiquants, des encadrant.es, les tuteurs de stagiaires ou accompagnateurs, les évaluateurs, les formateurs, les bénévoles ou encore les dirigeant-e-s.
- Formant des encadrant-e-s à toutes les facettes et publics que nos disciplines peuvent attirer mais aussi former des experts et spécialistes selon certaines spécificités afin d'avoir un éventail le plus important d'intervention.
- En mettant en œuvre des parcours de formation thématique répondant aux besoins de plus en plus pointus des licenciés selon leur profil tout en conservant la spécificité de notre structuration d'actions de formations transversales entre les parcours (formation initiale et formation continue).

Dans une volonté de :

- Favoriser le développement personnel des pratiquants ;
- Renforcer les parcours de formations des enseignants ;
- Favoriser l'engagement des formateurs, cadres, enseignants et dirigeants dans leurs formations continues et professionnelles ;
- Favoriser le partage des bonnes pratiques et la mutualisation ;
- Favoriser la professionnalisation des compétences et actions déployées.

3. Valoriser les compétences

Il s'agira d'inciter tous les acteurs à proposer des actions dans une volonté de valoriser les compétences en proposant des actions pour :

- Distinguer et mettre en lumière l'engagement des acteurs ;
- Pérenniser l'action bénévole ;
- Favoriser la transmission intergénérationnelle ;
- Inciter à la prise de fonction dirigeante quel que soit le profil ou l'âge.

LE TYPE D' ACTIONS ELIGIBLES SELON LE PROFIL DE STRUCTURE

Une structure (club, comité interdépartemental ou ligues) peut présenter deux actions maximums lors de sa candidature selon les modalités suivantes :

Un club doit à minima présenter une action inscrite sur l'axe 2 : « **L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS** ». Une seconde action peut ensuite proposées sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2020-2024 de la Fédération.

Un Comité interdépartemental doit à minima présenter une action inscrite sur l'axe 3 : « **UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE** ». Une seconde action peut ensuite proposées sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2020-2024 de la Fédération.

Une Ligue doit à minima présenter une action inscrite sur l'axe 4 : « **LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES** ». Une seconde action peut ensuite proposés sur l'un des 4 autres axes inscrits au PSF 2020-2024 de la Fédération.

Tableau synthétique des profils d'actions éligibles selon le profil de structure :

2 actions maximums présentées par structure comme suit :			
	Les clubs :	Comités Interdépartementaux :	Ligues :
OBLIGATOIRE	Une action à minima sur l'axe 2 : « L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS »	Une action à minima sur l'axe 3 : « UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE »	Une action à minima sur l'axe 4 : « LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES »
FACULTATIF	Une seconde action éventuellement sur l'un des 4 axes proposés dans le PSF FFAAA 2020 à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE ✓ Axe 2 : L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS ✓ Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE ✓ Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES 		

BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

BILAN DES ACTIONS

Il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions des clubs, Comité interdépartementaux et des Ligues. Elle devra, à ce titre, récupérer, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*02) au plus tard, le 30 juin de l'année suivant la réception de son financement. Exemple pour cette année de campagne 2020, les comptes rendus devront être adressés à la fédération avant le 30 juin 2021.

De son côté après analyse, la fédération transmettra, l'ensemble des comptes rendus à l'Agence Nationale du Sport.

INDICATEURS DE SUIVI

PROJETS – ACTIONS	INDICATEURS DE SUIVI
Axe 1 - Une fédération qui rassemble	
Déployer la réorganisation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clubs et structures mettant en place d'instances dirigeantes participatives et représentatives de ses licencié-e-s ou adhérent-e-s
Rénover les modalités d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clubs et structures à utiliser les systèmes de gestion de l'activité (licence-affiliation-...) de la fédération (extranet, digiforma) Evolution du nombre de clubs et structures à proposer des outils ou utilisations nouvelles pour faciliter la vie quotidienne des pratiquants (application, nouvelles technologies, plateforme de partage ...)
Consolider le lien entre les instances fédérales et les clubs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clubs et structures mettant en place des équipes et/ou coordination technique Evolution du nombre de projets mutualisés, partagés dans les clubs et structures fédérales Evolution du nombre de projets s'inscrivant dans le Projet Sportif Fédéral ici présenté
Accompagner les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de clubs et structures s'inscrivant dans une logique de projet et d'évolution continue Evolution du nombre de clubs Evolution du nombre de licencié-e-s par clubs Evolution du nombre de services proposés aux pratiquants
Fédérer les acteurs autour de projets communs	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de partenariats publics et privés à tous les niveaux territoriaux Evolution du nombre de clubs et structures s'inscrivant dans un environnement local

Axe 2 – Une pratique pour toutes et tous	
L'éducatif	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de clubs proposant une section jeune • Evolution du nombre de licencié-e-s enfants • Evolution du nombre de d'enseignant-e-s formé-e-s aux spécificités du jeune public • Evolution du nombre de projets mettant en avant les valeurs éducatives de nos disciplines à l'interne de la fédération comme extérieur.
Universitaire et professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de licencié-e-s jeunes adultes • Evolution du nombre de d'actions en partenariat avec le milieu universitaire • Evolution du nombre de clubs s'engageant dans la prise de responsabilité des jeunes, la formation de cadres techniques, enseignant-e-s • Evolution des partenariats avec le milieu de l'entreprise ou l'univers professionnel • Evolution du nombre de d'enseignant-e-s, intervenant-e-s, formateurs-trices formé-e-s à l'utilisation de l'aïkido comme outil de management, gestion des conflits, encore gestion d'équipe, développement personnel, ou encore application des neurosciences et sciences humaines plus globalement.
La mixité	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de licencié-e-s féminines, en situation de handicap • Evolution du nombre de dirigeant-e-s féminines ou en situation de handicap • Evolution du nombre de projets mettant en avant la promotion, la valorisation, la formation et la prise de responsabilité des féminines ou de personne en situation de handicap • Evolution du nombre de cadres techniques féminines, enseignantes, intervenantes et formatrices
La santé	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de nouveaux licencié-e-s « sport-santé » (sédentarité, primo sportif, bien être, maladies chroniques, sport sur ordonnance, maladies de longues durées ...) • Evolution du nombre de d'enseignant-e-s formé-e-s aux spécificités sport santé (sédentarité, primo sportif, bien être, maladies chroniques, sport sur ordonnance, maladies de longues durées ...) • Evolution du nombre de projets liés au secteur de la santé, de la prévention et lutte contre la sédentarité et les maladies
Axe 3 - Une notoriété accrue	
Rassembler les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de clubs et structures participant-e-s à la communication et l'identité fédérale par l'utilisation des supports conçus à cet effet ou nouvelle conception pour étoffer l'offre proposée
Développer les partenariats à tous les échelons	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de de partenariats locaux, territoriaux et fédéraux • Evolution des événements ou participations à des événements de tous types d'ampleurs
Accroître la visibilité de nos disciplines	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de projet pour favoriser la promotion, visibilité et communication de nos disciplines • Evolution du nombre de clubs et structures s'inscrivant dans les actions de promotions sportives et/ou culturelles proposées par le Ministère des Sports, du mouvement Olympique et Paralympique ou tout acteur institutionnel

	légitime.
Axe 4 – La formation et la valorisation des compétences	
Repérer de futurs cadres et techniciens	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'action de repérage et d'accompagnement des acteurs souhaitant se professionnaliser dans nos disciplines quel que soit la structure fédérale • Evolution du nombre de collaboration entre les clubs et structures techniques des instances fédérales pour repérer les jeunes cadres techniques, formateurs-trices, professionnel-les de demain • Evolution du nombre d'action en faveur de la promotion des fonctions et compétences pour développer les instances et actions fédérales
Développer les compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre d'enseignants diplômés • Evolution du nombre d'enseignant-e-s, intervenant-e-s, formateurs-trices, cadres engagé-e-s dans la formation continue et professionnelle • Présence de plan de formation pour toutes les compétences sollicitées dans les structures quel que soit le type de structures ou clubs • Présence d'une offre structurée de formation de dirigeants • Présence d'une offre diversifiée de formation selon les profils d'acteurs : tuteurs, évaluateurs, enseignants, formateurs ...
Valoriser les compétences	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de projets et actions pour valoriser les acteurs engagé-e-s • Evolution du nombre d'actions en faveur de la transmission intergénérationnelle • Evolution du nombre d'actions en faveur de la prise de responsabilité quel que soit l'âge et le profil

PROCEDURE ET CALENDRIER

LA COMMISSION FEDERALE D'INSTRUCTION ET ATTRIBUTION DU PROJET SPORTIF FEDERAL

- Composition :
 - Le président de la FFAAA, Francisco DIAS,
 - Le trésorier fédéral, Serge RETOURNE,
 - Le Vice-président en charge de la formation, Jacques MAIGRET,
 - La Responsable formation du siège fédéral, Cécile DEMEURE,
 - Le représentant du Collège Technique National, Michel ERB,
 - Un autre membre du Collège Technique National, Luc MATHEVET,
 - Président de la ligue Haut de France, François PENIN,
 - Présidente de la ligue Pays de la Loire, Laurence CHEDORGE.
- Rôle :
 - Elle est chargée de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du sport ;
 - Elle définit avec le Comité directeur fédéral, annuellement, une note d'orientations qui décline le projet sportif de la fédération et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée ;
 - Elle définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif ;
 - Elle instruit et définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées aux candidatures ;
 - Elle transmet à l'Agence Nationale du Sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et organes déconcentrés.

SEUIL D'ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES

Le seuil d'aide financière pouvant être attribuées est fixées à 1 500€ minimum par structure et 1 000€ pour les clubs situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Par ailleurs minimum 50 % de l'enveloppe du PSF versée à la FFAAA devra être attribuée et reversée aux clubs en priorité.

LE CALENDRIER

ECHEANCES	PROCEDURES
Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> • La FFAAA envoie le Plan Sportif Fédéral, la note de cadrage et les outils aux organes déconcentrés et clubs. • Communication et informations pour facilitation de l'appropriation de la nouvelle démarche. • La FFAAA et l'Agence Nationale du Sport constitue une convention pluriannuelle. • Versement de la part territoriale du CNDS déléguée par l'Etat l'ANS à la FFAAA pour le Projet Sportif Fédéral à la fédération, s'élève à 51 621 € .
Du 15 avril Au 15 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des orientations de la présente note, les organes déconcentrés et les clubs candidatent en proposant des projets d'actions qu'ils souhaitent voir soutenus au titre du PSF 2020 • Le siège fédéral et les organes déconcentrés sont les interlocuteurs privilégiés pour répondre aux questions et accompagner les acteurs à l'élaboration de leurs projets.
Du 15 juin Au 30 juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> • La commission d'instruction et attribution fédéral du Projet Sportif Fédéral instruit les candidatures des clubs et organes déconcentrés. Elles vérifient la complétude des dossiers (Affiliation, Statuts – Projet de développement – RIB etc.). • Au final, Elle arrête la liste des projets retenus et les sommes affectées à chaque projet. <u>Pour les projets non retenus, le refus devra être motivé.</u>
Du 1er juillet Au 10 juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> • La commission d'instruction et attribution fédéral du Projet Sportif Fédéral retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits à l'Agence Nationale du Sport
Septembre - Octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Après contrôle de conformité par l'Agence Nationale du Sport, La commission d'instruction et attribution fédéral du Projet Sportif Fédéral retourne les avis rendus pour l'ensemble des projets de clubs (retenus ou non) ainsi que l'affectation des crédits aux structures concernées les motifs qui la justifie ou non. • La fédération met en paiement l'affectation des crédits accordées aux structures retenues.
Avant le 30 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Le siège fédéral reçoit les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059*02) • La commission d'instruction et attribution fédéral du Projet Sportif Fédéral étudie les Comptes rendus et la bonne réalité des actions ayant été crédités d'une aide. <p style="text-align: center;">Attention : Toute aide financière n'ayant pas été utilisées pour l'action subventionnée dans l'avis d'affectation ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionné en amont pourra faire l'objet d'un remboursement à la fédération pour retrait par l'Agence Nationale du Sport.</p>

Annexes :

- Projet Sportif Fédéral ;
- Guide d'accompagnement des structures fédérales ;
- Dossier de candidature des structures fédérales.

Une adresse mail spécifique : psf@aikido.com.fr